



## L'hospitalisation à domicile

La continuité  
et la sécurité  
des soins  
associées au confort  
du domicile



Sécurité

Proximité

Coordination des soins

**2 Antennes :**

**Saint-Etienne et Forez**

Permanence des soins  
médicale et infirmière  
24h/24 et 7j/7

**04 77 32 20 62**



santé  
à domicile

## Qu'est-ce que l'hospitalisation à domicile ?

L'hospitalisation à domicile (HAD) est une hospitalisation à part entière qui permet d'assurer, au domicile du malade, des soins médicaux et paramédicaux continus et coordonnés en associant le médecin hospitalier, le médecin traitant et tous les professionnels paramédicaux et sociaux.

**L'hospitalisation à domicile concerne des malades adultes qui, en l'absence de prise en charge en structure d'hospitalisation à domicile, seraient hospitalisés en établissement de santé traditionnel.**



### Conditions de prise en charge

- > Prescription médicale par un médecin traitant ou hospitalier
- > Accord du malade, de la famille (aidant) et du médecin traitant
- > Évaluations pluridisciplinaires sous 48h
  - Médicale et soignante
  - Assistante sociale au domicile
  - Kinésithérapeute

### Règlement des honoraires médicaux et para-médicaux

Les feuilles d'honoraires sont directement transmises à l'HAD Santé à Domicile sans transmissions à la CPAM, exception faite des honoraires des consultations des spécialistes.

## Prise en charge polypathologique

### Pansements complexes et soins spécifiques

(stomies compliquées, escarres, ulcères, brûlures,...).

---

### Soins Palliatifs.

---

### Prise en charge de la douleur.

---

### Nutrition entérale et parentérale.

---

### Post traitement chirurgical.

---

Traitement par voie veineuse : anti-infectieux ou autre.

---

### Assistance respiratoire.

---

Chimiothérapie et surveillance post chimiothérapie.

---

Surveillance de radiothérapie et surveillance d'aplasie.

---

Rééducation orthopédique et Rééducation neurologique.

---

Soins de nursing lourds.

---

Prise en charge psychologique ou sociale.

---

Autres traitements.

...



# COORDINATION DE LA PRISE EN CHARGE EN HAD

Professionnels  
de Santé  
à Domicile

Professionnels  
extérieurs  
au choix  
du patient



## Permanence des soins 24h/24 et 7j/7

Santé à Domicile assure la permanence, la continuité et la coordination des soins, en étroite relation avec le médecin traitant. **Toute l'année, elle met à la disposition des patients et de leurs proches, un infirmier et un médecin 24h/24 et 7j/7.**



Pour plus  
de renseignements,  
n'hésitez pas à contacter  
l'HAD Santé à Domicile  
au 04 77 32 20 62.



santé  
à domicile

11 Avenue Albert Raimond  
42270 Saint-Priest-en-Jarez

Tél : 04 77 32 20 62

E-mail : [contact@santeadom.fr](mailto:contact@santeadom.fr)

[www.hospitalisation-a-domicile-42.fr](http://www.hospitalisation-a-domicile-42.fr)